

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

1888.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1888.

# LA MÉDAILLE

## DES GRAISSIERS DE BRUXELLES

— 1789 —

---

PL. V, N<sup>OS</sup> 1 ET 2.

---

M. Picqué voulut bien, ces jours derniers, attirer notre attention sur un curieux document faisant partie de la collection de pamphlets relatifs à la Révolution brabançonne, de la Bibliothèque royale de Belgique (1). Ce document, qui n'est autre qu'une sorte de placard, comme il en parut beaucoup aux époques de troubles et surtout en 1789, s'est trouvé mêlé, par sa nature; au fatras des écrits plus ou moins exaltés des révolutionnaires du temps et a pu passer, ainsi, inaperçu jusqu'aujourd'hui. Il méritait, avons-nous pensé, d'être mis en lumière.

Imprimé, sans nom d'éditeur, sur trois pages du format in-octavo ordinaire, il explique et représente à la fois, au moyen de son texte et d'une gravure en taille-douce qui le surmonte, la composition symbolique du revers de la médaille que les graissiers de Bruxelles se firent fabriquer,

(1) Fonds de la ville, n<sup>o</sup> 10317, t. XXXVI.

en commémoration de la journée du 12 décembre 1789, pendant laquelle eut lieu l'évacuation de la ville par les troupes autrichiennes.

Voici la reproduction, aussi fidèle que possible, de ce document :

(Gravure, Voy. planche V, fig. 2.)

## *MEDAILLON ICONOLOGIQUE*

du Corps des Graiffiers, gravé à l'occasion de l'heureuse Révolution des Provinces Beligiques.

### *EXPLICATION.*

**L**E Lion Brabançon, Vainqueur par la Justice & la Force, tient une Balance & un Sabre, entre ses pattes la Baguette avec le Bonnet de Liberté. Il est posé sur un Livre, **B** représentant la Joyeuse Entrée ou la Constitution, qui a pour base une pierre angulaire **C** ou pierre fondamentale, sur laquelle est gravé une botte de Fleches liées ensemble, marqué par **D**, Simbole d'Union, placé dans un triangle formé de Chainons, **E** signifiant les Trois Etats, composé des différens Membres, signifié par les chainons, & ne formant qu'un; entouré d'un Cercle **F** qui, n'ayant point de fin, signifie la durée & les bornes

des engagemens reciproques; à droite est le Blafon de Henri Van der Noot, couronné d'une Couronne Civique

H La Corne d'Abondance, doù fortent quelques attributs du Métier des Graiffiers.

I Attributs de l'Etat Eccléfiastique.

K Une Epée, Simbole de l'Etat Noble.

L Une Main fur un Sceptre, dans laquelle est un œil ( Simbole de l'Induftrie, parce que par la main & l'œil toute opération mécanique fe fait ) représentant le Tiers-Etat : elle est fur un Sceptre d'or, parce qu'elle fait regner.

M deux mains entrelacées, Simbole de l'Union de dix Provinces, & fignifiant la Supplication à Dieu; double fignification.

N Colombe, planant fur les Armes, Simbole de la Droiture, & fignifiant la Vertu Divine defcendue fur nos Armes O.

P Filet malicieux dechiré.

Q Joug rompu.

R Couronne de fer de la Tyrannie, brifée.

Nous ajouterons, pour compléter la description qu'on vient de lire, que, dans l'exergue de la figure gravée sur notre planche, on lit encore la date MDCCLXXXIX XII XBRIS.

Or, le 12 décembre 1789, les volontaires de Bruxelles, commandés par le baron Vander Haegen

et aidés de renforts gantois, eurent raison des troupes autrichiennes, et le général d'Alton fut obligé de capituler, pour ne pas être pris entre deux feux par le corps de Van der Mersch et celui qui arrivait de Flandre. Cet événement, suivi à dix-neuf jours d'intervalle, de la proclamation de l'indépendance des trois ordres des États de Brabant, marquait l'aurore de la restauration des libertés ; aussi le remuant métier des *graiSSIers* ne pouvait-il le laisser passer sans montrer l'enthousiasme qu'il avait provoqué dans son sein. C'est pour le célébrer dignement et en fixer à jamais le souvenir qu'il dut faire frapper la pièce qui est l'objet de cet article et se trouve reproduite en tête de la planche V.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique possède trois exemplaires de la médaille des *graiSSIers*, un en argent, un en cuivre doré et un troisième en cuivre rouge, — les deux premiers ornés de bélières.

Bien que fort connue, cette médaille, que l'on rencontre en cuivre et dépourvue de bélière dans les collections de quelque importance, était, croyons-nous, inédite. Raepsaet l'avait décrite, mais très inexactement (1), tout en la rapportant à l'événement que nous remémorons. Elle fut naguère aussi prise pour un méreau par M. Dirks,

(1) *Messenger des sciences et des arts*. 1836. p. 315

Œuvres complètes de Raepsaet, t. I, p. 405.

notre savant confrère, dans sa monographie des méreaux des Pays-Bas (1), et récemment encore dans le catalogue de la collection Mailliet. Enfin, un exemplaire en or, apparemment unique (2), en fut mis aux enchères, à Bruxelles, lors de la dispersion du cabinet de M. J.-B.-Th. de Jonghe, il y a vingt-sept ans. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'indiquer le médaillier dans lequel cet exemplaire repose aujourd'hui.

Pour revenir au document que nous reproduisons, disons qu'il vient donner définitivement à la pièce frappée par les *graisniers* de Bruxelles le caractère qu'elle semblait encore ne pas avoir, en en faisant une véritable médaille historique. De plus, il nous révèle aussi le nom de celui qui imagina la curieuse délinéation de son revers, un certain Geens, ainsi que le nom de l'artiste qui la grava, un appelé Bisschop.

Ce Bisschop est, à notre avis, le même que le Joseph Bisschops qui se proposait de prendre part au concours ouvert en 1776 pour la place de graveur général de la monnaie de Bruxelles, et dont le talent fut jugé d'une médiocrité telle qu'on ne l'admit pas même à faire ses preuves (3). Il doit

(1) *Revue belge de numismatique*, 1858. p. 396.

(2) Un exemplaire en or avec bélière est actuellement possédé par M. l'avocat Eug. Van der Rest; il provient d'un de ses anciens parents, nommé Plétincx, qui était doyen de la corporation des *graisniers*.

(3) Voy. *Histoire du concours auquel fut soumis Théodore Van*

être à la fois, le graveur de notre médaille et de la taille-douce qui la représente.

Un mot, à présent, des *graisniers*.

Les *Vettewariers*, pour me servir de leur nom local, qui signifie ceux qui font le commerce des *vetwaren* ou marchandises grasses (huile, beurre, lard, chandelles, etc.) avaient quatre doyens, et appartenait à la nation de Saint-Gilles.

Ils composaient cette catégorie de boutiquiers chez lesquels, taverniers, petits restaurateurs et cabaretiers s'approvisionnaient, n'ayant point de personnel suffisant pour faire leur marché matinal. Ils vendaient des œufs, de la volaille et les denrées énumérées plus haut, à la différence toutefois des *graisniers* hennuyers, qui étaient, eux, et sont encore aujourd'hui, des *épiciers* dans l'acception la plus large du mot (1).

Au xv<sup>e</sup> siècle, les *cutseneers* ou revendeurs, nous apprend M. Wauters (2), portèrent préjudice aux *graisniers*; mais ceux-ci, usant de la prépondérance qu'ils avaient déjà à cette époque, leur firent défendre d'exercer leur industrie dans un rayon de deux milles à l'entour de Bruxelles.

Le mot *graisnier*, s'il faut en croire les recherches de M. Frédéric Godefroy (3), s'est

*Berckel pour obtenir le titre de graveur général de la monnaie de Bruxelles*, par G. CUMONT. *Revue*, 1887, p. 206.

(1) Voy. SIGART, *Glossaire montois*.

(2) *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, p. 578.

(3) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

écrit *gressier*, *grasier*, *grassier*, *craichier*, *crachier*, *craissier* et aussi *crassier*. C'est sous cette dernière forme qu'on le trouve dans la plupart des documents du moyen âge (1). Le liégeois se sert encore aujourd'hui du mot *crâssi* (de *crâhe* (2), graisse), qui n'est que la traduction de *crassier*.

Dans le pays de Liège, *crâssi* a, toutefois, perdu son ancienne signification de marchand de choses grasses (huiles, suif, chandelles, etc.) pour prendre celle de marchand de victuailles grasses, en d'autres termes, de charcutier.

Dans le pays *rouchi*, le marchand de chandelles et d'huile à brûler se nomme *crachier*; en ville, on dit *graissier*. C'est cette dernière acception du mot *graissier* qui est la plus répandue.

FRÉD. ALVIN.

(1) Zegre Dumay, *crassier*, natif de la ville de Gand,... fut, en la compagnie d'autres dudit mestier de *crasserie*, boire en ung cabaret. (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire*, in voc. *crassier*.)

(2) GRANGAGNAGE, *Dictionn. étymolog. de la langue wallonne*.

---





1



2

*Geens inv.*

*Bischoep Sculp.*



3



4